



andera
PARTNERS

ACTION FOR CLIMATE
AND SUSTAINABILITY

**POLITIQUE
D'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE**

JUIN 2023



Sommaire

Introduction

- Périmètre réglementaire
- Présentation de la démarche

I. Gouvernance et moyens dédiés

- Gouvernance RSE
- Formation interne
- Politique de rémunération

II. Stratégie d'engagement

- Dialogue avec les entreprises

III. Transparence des politiques relatives aux risques de durabilité et des principales incidences négatives

- Présentation générale
- Phase d'investissement
- Période de détention
- Cession
- Engagements par fonds

IV. Zoom sur les risques climat et biodiversité

- Intégration des risques de durabilité et incidences négatives liés au changement climatique et à la biodiversité au cœur du cycle d'investissement
- Démarche spécifique pour la lutte contre le changement climatique
- Démarche spécifique pour la préservation de la biodiversité

V. Taxonomie

- L'approche d'Andera Partners
- Outils et Résultats

PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE

Cette politique couvre l'ensemble des activités d'investissement d'Andera Partners. Elle permet de répondre aux obligations du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure ») et de l'article 29 de la loi Energie-Climat.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

Andera Partners, société de gestion française et européenne, spécialisée dans l'investissement non coté, a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs dans leur stratégie de croissance. Andera Partners est un acteur responsable et engagé qui souhaite œuvrer à la maximisation de sa contribution positive pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Afin de formaliser son engagement, Andera Partners est engagée auprès de plusieurs initiatives et organisations externes :

▪ SIGNATAIRE DES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DE L'ONU (UNPRI) DEPUIS 2012



1. Intégrer les questions ESG dans les processus décisionnels et d'analyses des investissements ;
2. Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG dans les politiques et les procédures en matière d'actionariat ;
3. Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG ;
4. Favoriser l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements ;
5. Coopérer pour améliorer l'efficacité de notre mise en œuvre des Principes ;
6. Rendre compte de nos activités et des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

▪ SIGNATAIRE DE L'INITIATIVE CLIMAT INTERNATIONAL DEPUIS 2019



1. Reconnaître que le changement climatique aura des effets sur l'économie qui représentent des risques et opportunités pour les entreprises ;
2. Se mobiliser pour contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés ;
3. Contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leur portefeuille et assurer la durabilité de la performance.

▪ SIGNATAIRE DE LA CHARTE PARITÉ DE FRANCE INVEST DEPUIS 2020



1. Dans notre sociétés de gestion :
 - Adopter des pratiques de recrutement plus inclusives
 - Mettre en place des mesures pour retenir les talents féminins dans nos sociétés de gestion
2. Dans les entreprises que nous accompagnons : s'engager à un suivi de la parité
 - Pour les fonds de venture, de corporate venture et de growth equity
 - Pour les fonds de capital développement, capital transmission, infrastructure et dette privée
3. Chez nos investisseurs dans nos fonds de capital-investissement



**GOUVERNANCE
ET MOYENS
DÉDIÉS**

Gouvernance RSE

La gouvernance d'Andera Partners est une gouvernance collégiale composée d'un Conseil de Gérance (2 membres), d'un Collège des Associés (11 membres représentant les principales activités d'Andera Partners) et d'un Conseil de Surveillance (3 professionnels expérimentés du secteur, en tant que membres indépendants). L'intégration systématique et annuelle de la RSE à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est prévue à partir de 2022.

Des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ont été intégrés dans le règlement du Conseil de surveillance.

Une équipe RSE, rattachée à la Gérance, a pour mission de déployer une stratégie RSE pour la société de gestion et ses participations.



Noëlla de Bermingham
Directrice RSE

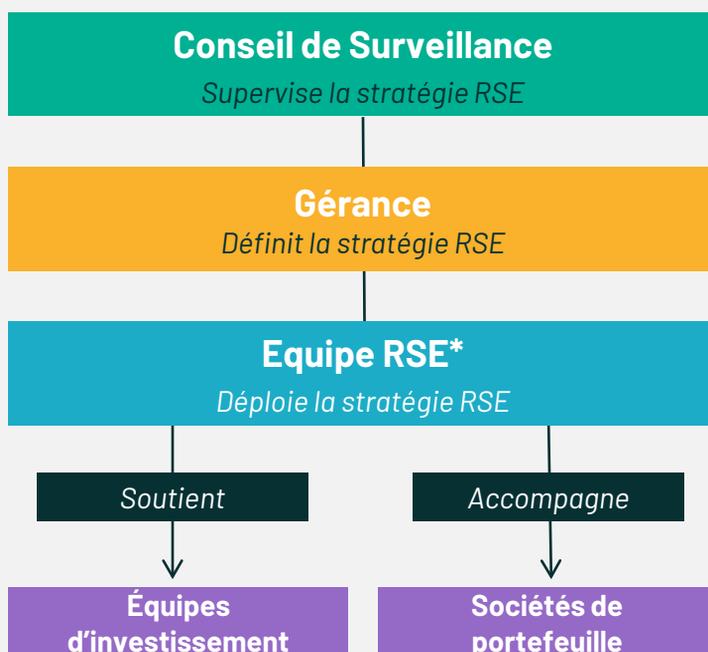


Elsa Baillet
Chargée de mission RSE



Thao Anicet
Chargée de mission RSE

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE RSE AU SEIN D'ANDERA PARTNERS



*L'équipe RSE est composée de 2 ETP, ce qui représente 2.61% des ETP d'Andera Partners

Formation interne

Dans une logique d'appropriation et de diffusion, les équipes d'investissement sont formées chaque année sur les risques de durabilité lors de la Climate & Sustainability Week : une semaine dédiée à la RSE. De plus, une présentation des résultats du Reporting RSE est réalisée auprès de l'ensemble des collaborateurs. En complément de la Climate & Sustainability Week, les collaborateurs d'Andera Partners sont formés ou sensibilisés au minimum 1 fois par an: en effet, un outil de formation en ligne a été déployé en 2023 permettant de former l'intégralité des collaborateurs sur les sujets de Climat, de carbone et trajectoire de décarbonation, sur l'intégration de l'ESG dans le métier d'investisseur et dans les processus d'investissement, sur les réglementations liées à la finance durable... Cette formation est obligatoire pour tous et a lieu chaque année.

Politique de rémunération

La politique de rémunération d'Andera Partners intègre la prise en compte des risques de durabilité et sera renforcée à l'avenir. Andera Partners a une approche de la rémunération liée à la performance mesurée de telle sorte qu'elle n'encourage pas la prise de risques. L'objectif d'Andera Partners est de créer un cadre de rémunération raisonnable et approprié, et de garantir que les collaborateurs ne sont pas encouragés à prendre des risques jugés excessifs et/ ou inappropriés y compris en ce qui concerne les risques en matière de durabilité.

Toute décision relative à l'attribution de la rémunération variable pour une équipe ou pour un collaborateur prend en compte le résultat de la société et de l'équipe et intégrera progressivement des critères ESG, notamment en termes de risques en matière de durabilité.

Ainsi, deux équipes se sont engagées sur leur dernier fonds à lier leur Carried Interest à des critères RSE. Pour le fonds Andera MidCap 5, 10% du Carried de l'équipe est conditionné à l'atteinte des engagements SFDR Article 8. Pour le fonds Infra 1, 15% du Carried est conditionné à l'atteinte de 20 KPIs d'impact. Pour les deux équipes, en cas de non atteinte des engagements ou des KPIs, alors la part du Carried associée sera versée à la fondation Andera Partners.



II

STRATÉGIE
D'ENGAGEMENT

Dialogue avec les entreprises

Notre ambition en tant qu'investisseur responsable est d'accompagner les entreprises dans lesquelles nous investissons à être pérennes dans un monde où les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux sont croissants afin de faire de la RSE un axe stratégique fort, une source d'innovation, de création de valeur et un facteur de différenciation. Andera Partners perçoit le dialogue et l'engagement comme un pilier important de sa relation avec les sociétés en portefeuille. Andera Partners peut être amenée à accompagner les sociétés en portefeuille dans la mise en œuvre de leur stratégie, de leur gestion des risques, de leur politique environnementale, sociale et de leur gouvernance.

En effet, l'accompagnement des sociétés en portefeuille à la mise en place d'une démarche RSE fait partie intégrante de la stratégie d'Andera Partners. Cet engagement auprès des sociétés est détaillé dans la partie III de ce document.

Toutes les sociétés en portefeuille sont éligibles à l'accompagnement RSE proposé par Andera, un accompagnement systématique a été mis en place avec la quasi-totalité des sociétés en portefeuille (exception des sociétés en cours de cession).

▪ DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Dans le cadre de sa mission de suivi, Andera Partners a la responsabilité de participer, le cas échéant, aux réunions des organes sociaux de la société dans les instances de gouvernance et lors des assemblées générales. Si les conditions de l'investissement réalisé le permettent, Andera Partners demande systématiquement un siège aux instances de gouvernance dans les sociétés non cotées.

▪ À L'AIDE DE LA POLITIQUE DE VOTE ET DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIALE

La politique de vote d'Andera Partners a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables pérennes et équitables. Andera Partners encouragera la mise en place des principes de bonne gouvernance et de déontologie professionnelle, d'une politique sociale et la protection de l'environnement. Andera Partners votera dans l'intérêt exclusif des investisseurs des fonds que la société de gestion gère.

La Politique d'Engagement Actionnariale ayant pour but de présenter la stratégie d'Andera Partners en matière d'engagement actionnarial et d'investissement sur le long terme est formalisée au sein d'un document publié sur le site internet d'Andera Partners.



III

TRANSPARENCE DES POLITIQUES RELATIVES AUX RISQUES DE DURABILITÉ ET AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

Prise en compte des incidences négatives au niveau entité

Andera Partners ne prend pas en compte les incidences négatives au niveau entité.

En effet, la très grande majorité des fonds d'Andera Partners prennent en compte ces incidences mais certains ne le font pas, ce qui ne permet pas à Andera de réaliser un reporting des PAIs obligatoires sur l'intégralité des actifs en portefeuille, notamment pour les actifs hors Union Européenne et pour lesquels le produit financier a une position minoritaire.

Andera Partners intègre cependant ces incidences au niveau d'une très grande majorité de fonds, le processus de prise en compte au sein de ces fonds est détaillé dans les prochaines pages.

Présentation générale

En raison de la diversité des tailles et des secteurs des sociétés dans lesquelles Andera Partners investit, l'intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité est réalisée dans une logique de prise en compte de la matérialité des enjeux par rapport au modèle d'affaire.

Cette prise en compte des risques de durabilité et des principales incidences négatives est intégrée et formalisée pour la très grande majorité des fonds d'Andera Partners à chaque étape du cycle d'investissement :

1. Investissement

EXCLUSIONS

- Application des exclusions RSE sectorielles et normatives

ANALYSE PRÉLIMINAIRE DE L'OPPORTUNITÉ

- Analyse de matérialité des enjeux RSE et d'une exposition potentielle aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU
- Etude de l'éligibilité à la Taxonomie Européenne

DUE DILIGENCE DE PRÉ ACQUISITION

- Analyse interne ou externe des risques et opportunités de durabilité ainsi que des principales incidences négatives
- Intégration d'une synthèse de l'analyse dans les notes d'investissement pour discussion au Comité d'investissement

PACTES DES ACTIONNAIRES

- Intégration de clauses RSE

2. Transformation

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHÉ RSE

- Accompagnement personnalisé pour la mise en place d'une démarche RSE
- Réalisation d'une mesure de l'empreinte carbone au sein des sociétés en portefeuille et définition d'un plan d'action de réduction des émissions

SUIVI

- Reporting RSE annuel incluant la mesure des principales incidences négatives des investissements (indicateurs « PAIs » de SFDR)
- Cartographie annuelle des risques de durabilité
- Réalisation de rapports annuels comprenant la consolidation des données ESG pour chaque fonds ainsi qu'une fiche de synthèse par société permettant d'identifier les axes de progrès et d'amélioration

3. Cession

TRANSMISSION

- Mise à disposition d'informations RSE pertinentes au moment de la cession afin de valoriser les efforts déployés pendant la période de détention par la société en portefeuille.

Le cadre de gestion des risques est revu annuellement afin d'assurer sa pertinence.

1. Intégration des risques de durabilité et des principales incidences négatives des investissements lors de la phase d'investissement

EXCLUSIONS

Exclusion systématique des sociétés affiliées aux secteurs listés dans l'annexe 2. Par ailleurs, sont exclues toute société présentant dès la phase de préinvestissement un risque de durabilité élevé pouvant avoir un impact sur la valeur de l'investissement (exemples de risques majeurs : risques physiques ou de transition en lien avec le changement climatique, réputation, gouvernance) et/ou avec un risque élevé d'incidence négative sur les facteurs de durabilité.

ANALYSE PRÉLIMINAIRE DE L'OPPORTUNITÉ RSE

Une grille d'analyse préinvestissement a été développée en interne et est aujourd'hui systématiquement déployée par l'ensemble des équipes en phase de préinvestissement. Elle comporte :

- une estimation de l'impact d'un investissement sur les Objectifs de Développement Durable
- une pré-analyse du potentiel d'éligibilité de l'opportunité d'investissement à la taxonomie verte européenne
- une analyse des engagements de l'entreprise
- une analyse des enjeux RSE matériels spécifiques au secteur et à l'industrie (à partir de la SASB Materiality Map)
- une analyse des dépendances et impacts sur la Biodiversité
- une étude de l'exposition des principaux sites aux risques physiques du changement climatique

- Supply Chain Management
- Labor Practices
- Access & Affordability
- Human Rights & Community Relations
- Selling Practices & Product Labeling
- Materials Sourcing & Efficiency
- Physical Impacts of Climate Change
- Systemic Risk Management
- Product Quality & Safety
- Customer Welfare
- Energy Management
- GHG Emissions
- Water & Wastewater Management
- Ecological Impacts
- Product Design & Lifecycle Management
- Management of the Legal & Regulatory Environment
- Competitive Behavior
- Critical Incident Risk Management
- Employee Health & Safety
- Waste & Hazardous Materials Management
- Air Quality
- Employee Engagement
- Diversity & Inclusion
- Business Model Resilience
- Customer Privacy
- Data Security
- Business Ethics

DUE DILIGENCE DE PRÉ-ACQUISITION

Une due diligence RSE est systématiquement réalisée avant l'investissement. Ses modalités dépendent de la typologie d'investissement et la matérialité des enjeux de durabilité ainsi que la catégorisation des fonds. L'objectif est d'analyser les risques, opportunités et éventuelles incidences négatives sur les facteurs de durabilité de la cible.

Selon l'importance des enjeux de durabilité pré-identifiés, 3 approches existent :

- **Due diligences RSE internes** à partir d'un questionnaire adressé au management (questions sur les thématiques Sociales, Environnementales, Sociétales, Ethiques et de Gouvernance);
- **Due diligences RSE externes** sur les principaux risques (due diligence sociale, due diligence HSE / Environnementale en cas de matérialité importante notamment sur les enjeux climatiques, l'utilisation des ressources en lien avec la biodiversité, les risques industriels et plus largement toutes formes de pollution dans l'air, les sols ou l'eau);
- **Due diligences stratégiques** intégrant la RSE au cœur de l'analyse stratégique et commerciale.

Une synthèse des conclusions de cette due diligence est intégrée dans les notes d'investissement présentées en comité d'investissement. La due diligence RSE fait partie intégrante de la décision d'investissement.

PACTES DES ACTIONNAIRES

Les clauses standards intégrées dans les pactes des actionnaires comprennent systématiquement une partie :

- RSE
- Lutte contre le blanchiment d'argent
- Lutte contre la corruption

2. Transformation & suivi RSE au cours de la période de détention

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DE DÉMARCHES RSE

Andera Partners s'engage à accompagner les participations dans leur démarche de progrès tout au long de la durée d'investissement. Andera Partners veille à accompagner les participations dans la prise en compte des meilleures pratiques Sociales, Sociétales, Environnementales, Ethique et de Gouvernance et à prévenir ou atténuer les risques de durabilité auxquels elles peuvent être exposés ainsi que les éventuelles incidences négatives liées à leurs activités.

Des accompagnements spécifiques sont proposés aux sociétés de portefeuille par l'équipe RSE d'Andera Partners et ponctuellement avec le support d'un cabinet de conseil externe. L'objectif est d'accompagner le management dans la définition d'une feuille de route RSE assortie d'objectifs quantitatifs.

L'empreinte carbone de chaque société de portefeuille est également mesurée annuellement (Scope 1, 2 et 3), soit de manière détaillée, soit estimée lorsque la matérialité est faible ou modérée. Andera Partners incite également les entreprises à définir des plans d'actions spécifiquement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter l'impact des sociétés sur le changement climatique.

De même, Andera Partners incitera particulièrement les sociétés à identifier leur impact sur l'enjeu de la préservation de la biodiversité et à définir un plan d'action pour réduire leur empreinte en cas de matérialité.

SUIVI VIA LE REPORTING RSE ANNUEL

Andera Partners réalise depuis 2016 une analyse annuelle des performances RSE des participations, dans une démarche d'amélioration continue de l'exhaustivité, pertinence et fiabilité des données collectées notamment grâce à la vérification du reporting RSE par un cabinet externe. Ce reporting RSE annuel est réalisé pour les portefeuilles de toutes les activités d'Andera Partners, à l'exception d'une activité, et permet d'assurer un suivi annuel des risques de durabilité ainsi que des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité. Le reporting RSE couvre plus de 100 KPIs (dont les indicateurs réglementaires requis par la SFDR) qui permettent de couvrir, mais non limités aux thématiques suivantes :



Informations générales

Périmètre de l'entreprise, ses activités, ses clients, son CA



Gouvernance

Instances de gouvernance, management, éthique, certifications



Supply chain

Organisation de la chaîne d'approvisionnement, achats responsables, fournisseurs



Empreinte sociale

Effectif, absentéisme, accidentologie, formation, diversité



Empreinte environnementale

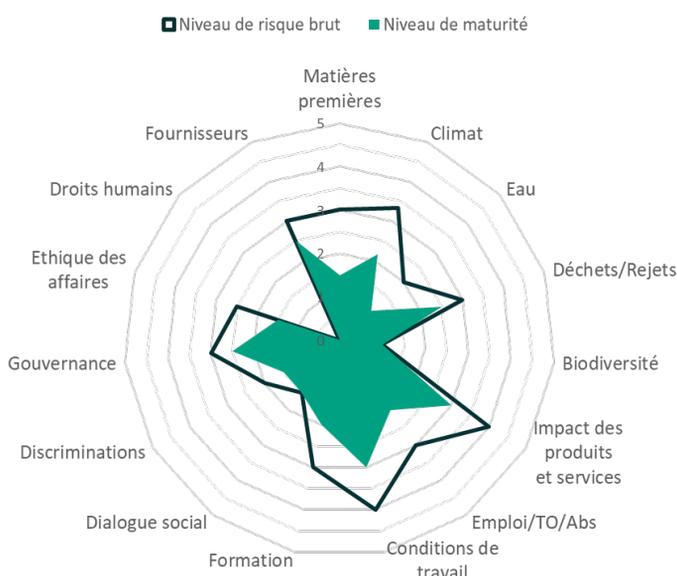
Consommation d'énergie, d'eau, déchets générés, transport, bilan carbone, biodiversité

2. Transformation & suivi RSE au cours de la période de détention

CARTOGRAPHIE ANNUELLE DES RISQUES DE DURABILITÉ ET PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES

Les données issues du Reporting RSE permettent d'évaluer chaque année le niveau de risque de durabilité et les principales incidences négatives pour les sociétés et de leur niveau de maturité face à ces risques. Le risque résiduel identifié lors de cette analyse correspond à l'écart entre le risque brut identifié et la maturité de l'entreprise qui met ou non en place des initiatives pour diminuer ces risques. Cette analyse est aussi bien réalisée au niveau des sociétés de portefeuille que des fonds.

Exemple d'une matrice d'analyse de risques



Méthodologie d'analyse :

RISQUE BRUT : 0 = pas de risque ; 5 = risque important

Le niveau de risque est évalué au regard de la taille de la société, de son secteur d'activité, de la fréquence d'occurrence potentielle, du périmètre concernés par le risque (en terme d'effectif ou de revenu), de l'impact potentiel de la réalisation du risque sur la valeur de la société

MATURITÉ : évaluée relativement au niveau d'enjeu et des éléments suivants :

Est-ce que la société a conscience du risque ?

Est-ce que la société a mis en place des politiques face à ce risque ?

Est-ce que la société suit des données quantitatives sur ce risque ?

Est-ce que les résultats sont satisfaisants ? (en valeur absolue, en intensité, comparé au benchmark, et en évolution dans le temps)

Est-ce que la société a tout fait en son pouvoir pour répondre à ce risque qu'il n'y a aucun axe d'amélioration possible ?

Plus l'écart entre le niveau de risque brut et le niveau de maturité est important, plus le risque RSE résiduel est important. Cette analyse qualitative permet de palier à l'absence d'estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques identifiés en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance des entreprises au sein du portefeuille d'Andera.

2. Transformation & suivi RSE au cours de la période de détention

DIALOGUE AVEC LES SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE

Une fiche de synthèse est produite à l'issue du Reporting RSE pour chaque participation avec une démarche individuelle de sensibilisation et de définition de plan d'amélioration. Ce suivi annuel d'indicateurs couvrant les risques majeurs de durabilité et principales incidences négatives permet un suivi précis de l'évolution de la prise en compte des enjeux RSE matériels par chacune des participations.

Ces fiches sont partagées avec le management des participations et deviennent un outil de dialogue entre les équipes d'investissement et les participations notamment lors des Conseils de Surveillance.

DIALOGUE AVEC LES INVESTISSEURS

Des rapports par fonds sont également formalisés et communiqués annuellement aux investisseurs afin de partager de manière transparente les avancées des sociétés au sein du portefeuille des fonds en matière de RSE.

Un reporting conforme aux exigences de la réglementation SFDR (templates SFDR) sera également communiqué aux investisseurs de fonds catégorisés Article 8 ou 9, à partir de 2023.

3. Cession

Andera Partners met en place des actions de long terme qui s'étendent au-delà des horizons d'investissement et met à disposition des informations RSE lors de la cession afin de valoriser les efforts déployés pendant la période de détention par les sociétés en portefeuille. Lorsque cela est pertinent la réalisation d'une Vendor Due Diligence RSE est réalisée.

4. Nos engagements spécifiques pour les derniers fonds levés ou en cours de levée

LA CLASSIFICATION SFDR DE NOS FONDS

andera Infra

Andera Smart Infra 1 et Terra Nea
Fonds **Article 9**

andera Co-Invest

Andera Co-invest 1
Fonds **Article 8**

andera Expansion

Andera Expansion 3
Fonds **Article 8**

andera Life Sciences

Bio Discovery 6
Fonds **Article 8**

andera MidCap

Andera Midcap 5
Fonds **Article 8**

Tous les autres fonds sont classés Article 6 selon SFDR

QUELQUES RATIOS

37%

Des **encours sous gestion** prennent en compte des **critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** dans le **montant total des encours gérés** (classés Article 8 et 9 selon SFDR)

80%

Des **derniers fonds levés par** chacune des **5 stratégies** sont classifiées **Article 8 ou 9** selon SFDR

80%

Des **encours sous gestion au sein des derniers fonds levés** sont **Article 8 ou 9** selon SFDR



IV

**ZOOM SUR LES RISQUES
CLIMAT ET BIODIVERSITÉ**

Intégration des risques de durabilité et principales incidences négatives liés au changement climatique et à la préservation de la biodiversité au cœur du cycle d'investissement

1. Investissement

EXCLUSIONS

- Application des exclusions RSE sectorielles et normatives
 - **Climat** : exclusions concernant le charbon, les énergies fossiles non conventionnelles et conventionnelles
 - **Biodiversité** : exclusions concernant l'huile de palme ou l'exploitation forestière

ANALYSE PRÉLIMINAIRE DE L'OPPORTUNITÉ

- Analyse de matérialité des enjeux RSE et d'une exposition potentielle aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU
 - **Exemples d'enjeux climat & biodiversité** : Risques physiques du changement climatique, gestion de l'énergie, émissions GES, impacts environnementaux, conception des produits et gestion du cycle de vie
- Etude de l'éligibilité à la Taxonomie Européenne
 - Analyse de la contribution à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique

DUE DILIGENCE DE PRÉ ACQUISITION

- Analyse interne ou externe des risques et opportunités de durabilité ainsi que des principales incidences négatives
- Intégration d'une synthèse de l'analyse dans les notes d'investissement pour discussion au Comité d'investissement

PACTES DES ACTIONNAIRES

- Intégration de clauses RSE

2. Transformation

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE RSE

- Accompagnement personnalisé pour la mise en place de démarches RSE (incluant des actions en faveur de la **lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité** en cas de matérialité)
 - **Climat** : Réalisation d'une mesure de l'empreinte carbone au sein des sociétés en portefeuille et définition d'un plan d'action de réduction

SUIVI

- Reporting RSE annuel incluant la mesure des principales incidences négatives des investissements (indicateurs « PAIs » de SFDR)
4 indicateurs sur les enjeux **Climat** et 2 sur les enjeux **Biodiversité**
- Cartographie annuelle des risques de durabilité (analyse de l'exposition aux enjeux **Climat** et **Biodiversité** et de la maturité dans la prise en compte)
- Réalisation d'une fiche de synthèse par société et pour chacun des fonds permettant d'identifier les axes de progrès

3. Cession

TRANSMISSION

- Mise à disposition d'informations RSE pertinentes au moment de la cession afin de valoriser les efforts déployés pendant la période de détention par la société en portefeuille.

1. Démarche spécifique pour la lutte contre le changement climatique

1. ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION POUR LE CLIMAT

Début 2019, Andera Partners rejoint l'**Initiative Climat International** co-signée par un grand nombre d'acteurs français et internationaux du Capital Investissement. Cet engagement marque la volonté d'Andera Partners de contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de cette initiative, Andera Partners contribue activement tout particulièrement au Groupe de Travail sur l'alignement 1,5°C et sur les engagements net zéro.

2. PRISE EN COMPTE DU RISQUE CLIMAT AU SEIN DU PORTEFEUILLE

Durant la phase de pré-acquisition, Andera Partners réalise de manière systématique une analyse des enjeux liés aux Changement Climatique.

De plus, Andera Partners réalise depuis 2022 sur l'ensemble de son portefeuille, une **analyse approfondie des risques physiques et de transition liés au Changement Climatique**. L'analyse est basée recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) en matière d'identification des risques et des opportunités liés au climat.

RISQUES ANALYSÉS		OPPORTUNITÉS ANALYSÉES
Risques de transition	Politiques et réglementaires	Efficacité des ressources
	Technologiques	Source d'énergie
	Marché	Produits et services
	Réputationnels	Marchés
Risques physiques	Extrêmes	Marchés
	Chroniques	Résilience

Les résultats de cette analyse sont disponibles au sein du Rapport annuel RSE d'Andera Partners.

3. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AUX ACCORDS DE PARIS

Andera Partners intègre la dimension climat au cœur de son processus d'investissement avec notamment la mesure du Scope 1, 2 et 3 pour l'ensemble de ses participations et la définition de plan d'action de réduction. **Andera Partners a défini une trajectoire de décarbonation pour la société de gestion et ses sociétés en portefeuille, alignée à l'Accord de Paris et validée par le Science Based Targets Initiative.**

Ainsi, Andera s'engage à réduire ses émissions absolues des scopes 1 et 2 de 50% d'ici 2030 par rapport à 2019, et à avoir 50% de ses investissements éligibles ayant des objectifs de décarbonation validés par le SBTi d'ici 2028 et 100% d'ici 2033.

2. Démarche spécifique pour la préservation de la Biodiversité

1. ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION POUR LA BIODIVERSITE

Andera Partners s'engage à respecter les objectifs de la **Convention sur la diversité biologique de 1992**, notamment sur ses trois objectifs principaux :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

En 2021, Andera Partners a également été à l'origine de la création d'un Groupe de travail sur les enjeux de Biodiversité au sein de la Commission Sustainability de France Invest afin d'accélérer la définition de méthodologie et d'approche adaptées au Private Equity.

2. PRISE EN COMPTE DU RISQUE BIODIVERSITE AU SEIN DU PORTEFEUILLE

Durant la phase de pré-acquisition, Andera Partners réalise de manière systématique une analyse des enjeux liés à l'érosion de la Biodiversité.

Andera Partners utilise l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) développé par la Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec l'UNEP-WCMC (UN Environment Programme World Conservation Monitoring Centre).

Cet outil permet une analyse de double matérialité des risques biodiversité : du point de vue de la dépendance aux services écosystémiques et des impacts sur l'érosion de la biodiversité.

Les résultats de cette analyse sont disponibles au sein du Rapport annuel RSE d'Andera Partners.

3. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS LIES A LA BIODIVERSITÉ

Andera Partners s'engage à intégrer la dimension biodiversité au cœur de son processus d'investissement avec notamment la mesure de la matérialité de l'enjeu pour l'ensemble de ses participations et la définition de plan d'action de préservation.

Andera Partners travaille actuellement à la définition d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme pour la biodiversité.

La stratégie d'alignement sera définie en 2023, Andera Partners travaille actuellement à la fiabilisation et analyse des données biodiversité afin de définir des objectifs à horizon 2030.



V

TAXONOMIE

L'APPROCHE D'ANDERA PARTNERS

Dans le cadre du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (« Règlement Taxonomie »), Andera Partners a développé une approche par participation.

À L'AIDE D'OUTILS DÉVELOPPÉS EN INTERNE

Pour ce faire, une analyse d'éligibilité Taxonomie est systématiquement réalisée avant l'investissement, lors de la phase de Due Diligence. Un travail de recherche pour les lier à des codes NACE est alors effectué par les équipes RSE pour permettre d'appréhender au mieux les potentiels d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie Verte Européenne de l'investissement envisagé.

Une fois en portefeuille, la participation est analysée en détail pour permettre à Andera Partners d'étudier l'éligibilité et l'alignement. Un outil interne a été développé permettant l'analyse taxonomie de chacune des participations. Cet outil est complété en collaboration avec les équipes d'investissement et RSE pour permettre une meilleure compréhension de l'entreprise et des enjeux du cadre réglementaire.

MENANT À DES RÉSULTATS PUBLIÉS EN TOUTE TRANSPARENCE

Les premiers résultats en lien avec la Taxonomie seront publiés dans le rapport annuel RSE de la société de gestion.



Annexes

1 TABLE DE CONCORDANCE

2 EXCLUSIONS RSE

Table de concordance

Réglementation	Contenu/Article	Renvoi
SFDR : Règlement « Disclosure » (UE) 2019 2088	Article 3 : Intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement	Pages 9 à 21
	Article 4 : Prise en compte des principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité	Page 10
	Article 5 : Intégration des risques de durabilité au sein de la politique de rémunération	Page 6
MIF 2	Organisation : Intégration des risques de durabilité dans l'organisation, dans les politiques et procédures de gestion des risques	Page 5 à 21
Task force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)	1. Gouvernance des risques et opportunités liées au climat	Page 5
	2. Stratégie Climat	▪ Page 20
	3. Gestion des risques et opportunités liés au Climat	▪ Page 20 ▪ Rapports ESG des fonds ▪ Rapport Sustainability annuel
	4. KPIs et indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au climat	▪ Page 20 ▪ Rapports ESG des fonds ▪ Rapport Sustainability annuel
Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact)	1. Intégration des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies au sein de notre stratégie et de nos opérations, et promotion auprès de notre sphère d'influence (participations)	▪ Rapport annuel Sustainability
	2. Publication d'un rapport afin de communiquer publiquement les progrès réalisés (COP/COE)	
	3. Actions pour soutenir les ODD des Nations Unies	

Exclusions RSE : normatives

Exclusions Normatives	Précisions sur l'exclusion	Détails sur le contenu de la norme	
<p>UNGC Principles</p>	<p>Exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée aux normes ou conventions internationales, à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial.</p>	<p>Droits de l'homme Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme. Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.</p> <p>Travail Principe 3 : respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective. Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants. Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.</p> <p>Environnement Principe 7 : appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement. Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</p> <p>Anti-corruption Principe 10 : agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.</p>	<p>https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles</p>
<p>OECD Guidelines</p>	<p>Couvre les opérations et la supply chain.</p>	<p>Les Principes directeurs sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales afin de favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans les domaines des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la fiscalité, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie, et de la concurrence.</p>	<p>http://mneguidelines.oecd.org/guidelines/</p>
<p>OIT</p>		<p>En particulier les huit conventions fondamentales de l'OIT qui traitent de quatre grands enjeux : la liberté d'association, la non-discrimination, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; - La convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98) ; - La convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29) ; - La convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105) ; - La convention sur l'âge minimum, 1973 (n° 138) ; - La convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182) ; - La convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ; - La convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (n° 111). 	
<p>Convention CITES</p>	<p>Le commerce de toute espèce ou produit animal ou végétal régulé par la convention CITES</p>	<p>La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre Etats. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.</p>	

Exclusions RSE : sectorielles

Activités controversées	Précisions sur l'exclusion	Exceptions autorisées	Seuil de tolérance
Tabac	Production et vente de tabac et de produits connexes (dont produits de vapotage)		
Armement	Production, vente et composants d'armes controversées : mines anti personnelles (définies par le traité d'Ottawa de 1999), les bombes à sous-munitions (définies par la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions de 2008), chemical and biological weapons (définies dans la Convention de Paris sur les armes chimiques de 1993), armes nucléaire ; Production et vente d'armes conventionnelles létales ;	Composants d'armes conventionnelles, services à des fins militaires	
Jeux d'argent et de hasard			
OGM	Production, vente hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Utilisation d'OGM à des fins médicales (eg. produits de thérapies géniques à usage chez l'homme, production de médicaments, production d'outils biologiques à des fins de R&D en thérapeutique, etc.) avec existence d'une politique de responsabilité et sur la conformité aux conventions internationales en matière d'OGM	
Clonage	À des fins de reproduction humaine ou de reproduction animal hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	Reproduction animale pour la recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques	
Pornographie			
Activité économique illégale			
Alcool	Entreprise directement impliquée (brasseurs, distillateurs...) et toute activité en lien avec les Groupes 4 & 5	Commerce	30%
Casinos	Activité de casinos et d'entreprises équivalentes		
Huile de palme	Entreprises qui n'ont pas obtenu ou ne se sont pas engagées à obtenir la certification RSPO ou tout autre certification reconnue au niveau international	Approvisionnement	30%
Energies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (gaz de schiste, pétrole de schiste et sables bitumineux)	Extraction, production, vente, stockage, transport	Prestataires de services ou production de composant (pas de limitation en cas d'activité permettant de limiter l'impact)	30%
Nucléaire	Production, vente, stockage, transport	Prestataires de services aux centrales nucléaires ou production de composant (pas de limitation en cas d'activité permettant de limiter l'impact) Utilisation de cette technologie à des fins thérapeutiques et/ou de diagnostic médical	
Activités dans les régimes oppressifs et non coopératifs	Pas d'investissement dans une société avec siège social dans la liste des pays interdits (voir liste ci-dessous) En cas de présence dans les pays classés à très haut risque ou non coopératif (voir liste ci-dessous) - Vérification nécessaire auprès de la conformité	Si modification de la liste lors de la mise à jour annuelle	
Expérimentation animale	Entreprises qui effectuent des expériences sur les animaux pour des produits qui ne sont pas soumis à cette obligation légale et/ou réglementaire et hors contexte de recherche biomédicale ou à des fins thérapeutiques		
Exploitation forestière		Forêts gérées de manière durable (avec certification)	